

# CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDOLAS

## Procès-verbal du mercredi 23 août 2023

**Présents** : Alexandra AMIEL, Éric BALMES, Véronique BONNAURE, Olivier BLOT, Maxence BOYER, Michel DAYRE, Loïc DUCROS, André FORGET, Jean-François THIBON,

**Absents excusés** : Sylvie AYGLON, Mathias DALZON, Stéphanie DELEUZE, Julien MAGNIN, Éric GARREL, Valentin THIBON.

**Pouvoirs** : Mathias DALZON à Éric BALMES

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h10.

Désignation du secrétaire de séance : Olivier BLOT.

### **Approbation du compte-rendu de la séance précédente.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2023.

#### **1. Actualité des syndicats (SICTOBA, SDE, ADN)**

Le conseil municipal est informé des dernières actualités, en particulier des évolutions de service décidées par le SICTOBA : arrêt du service collecte des encombrants, mise en place du contrôle d'accès en déchetterie par carte, vidéoprotection.

#### **2. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie (délibération)**

Monsieur le Maire fait part de la saisine du Président de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie relative à la modification des statuts engagés par délibération du conseil communautaire en date du 18 juillet 2023

Le Conseil Municipal se déclare favorable à la modification des statuts proposée par le vote du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie en date du 18 juillet 2023.

**Délibération n° 230823-01 adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **3. Autorisations de servitude de passage ENEDIS (délibération)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique du village de Chandolas, il est prévu l'enfouissement de la ligne électrique entre Chandolas et Maisonneuve, et la suppression des poteaux en bordure de la RD208

Dans ce cadre, il convient d'accorder à ENEDIS une servitude par le biais d'une convention de passage sur le domaine privé de la commune, pour une ligne souterraine de 20.000 volts.

Le Conseil Municipal valide l'instauration de la servitude de passage

**Délibération n° 230823-02 adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**4. Participation 2023 au fonds unique de logement (FUL) (délibération)**

Le Maire indique à l'assemblée que le Département de l'Ardèche est en charge du pilotage et de la gestion du Fonds Unique du Logement, lequel a pour objet principal de permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes rencontrant des difficultés.

Le Conseil Municipal décide de contribuer au Fonds Unique pour le Logement pour l'année 2023 sur la base du montant sollicité par le Département, soit 215,20 €.

**Délibération n° 230823-03 adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**5. Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (délibération)**

Le Conseil Municipal décide d'instaurer l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) ainsi que le complément indemnitaire (C.I.) aux agents titulaires et stagiaires et aux agents contractuels de droit public.

**Délibération n° 230823-04 adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**6. Archives communales (délibération)**

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de visite des archives de la commune établi par l'archiviste des Archives Départementales de l'Ardèche qui fait état d'une bonne gestion des archives communales, mais qui constate aussi le mauvais état matériel de certains éléments à forte valeur patrimoniale, en particulier du compoix et de certains registres paroissiaux.

Le Conseil Municipal valide le projet de restauration du compoix de 1655 pour 1 696 € HT, et d'un registre (1763-1774) pour 632 € HT, et autorise le Maire à solliciter les subventions pour ce projet auprès de la DRAC et du Département,

**Délibération n° 230823-05 adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**7. Travaux d'entretien**

Le Conseil Municipal est informé de divers travaux d'entretien en cours ou à prévoir sur la commune : petites réparations à l'église de Maisonneuve, végétation clocher de Chandolas, élagage jeu de boules, ...

**8. Avancement des projets en cours : Ferme Pédagogique, Croisement de Lengarnayre**

Un point sur l'état d'avancement de ces projets est présenté au Conseil Municipal.

**9. Manifestations à venir : journée PAIT, mois de la créativité, concert, ...**

Plusieurs événements sont prévus sur la commune dans les prochaines semaines : journée PAIT

réservée aux élus, mois de la créativité à Chandolas le 28 Octobre, concert La Beaume en Musiques à Chandolas le 1er Octobre, ...

La municipalité affirme son soutien à l'organisation de ces événements, et apportera une aide matérielle (prêt de salle, de matériel, aide à l'organisation, ...)

## **10. Informations et Point des commissions**

Divers points ont été discutés :

- Suggestion de reversement de la subvention "Biodiversité" à la Communauté de Commune: Considérant que la zone Natura2000 concernée (Païolive-Basse Vallée du Chassezac) n'est pas gérée par la Communauté de Commune Beaume-Drobie, le Conseil Municipal est défavorable au reversement de cette aide, qui est utilisée par la commune pour les actions de préservation de cet espace naturel.
- Information sur la dégradation des panneaux mis en place par l'association Païolive près du Belvédère de Bourbouillet:  
La commune avait donné son accord pour l'implantation de panneaux d'information sur la faune et la flore présentes sur ce site.
- Renouvellement de la convention annuelle pour la voirie communale avec le SDEA:  
Le renouvellement de cette convention est envisagé mais sa compatibilité avec les projets communaux concernant la voirie doit être vérifiée.
- Projet de création d'une zone d'activité dans la plaine de Chandolas sous forme de STECAL:  
A ce jour, la commune a reçu un avis défavorable de la Préfecture pour le projet d'implantation présenté à cause de l'extension de la zone de risque d'inondation suite au PAC de 2015.

La séance est levée à 23h20